

Préavis municipal no 38 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la réalisation du cheminement piétonnier public le long des rives du lac entre la plage communale de « La Falaise » et la parcelle no 933.

Rapport de majorité de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Rasul MAWJEE	1 ^{er} membre
Christian VERNEX	rapporteur
René BARIONI	
Katia ANNEN	
Laurent BACHELARD	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Maurizio DI FELICE	

s'est réunie les 7, 14 et 17 janvier 2013.

Excusés

René BARIONI les 7, 14 et 17 janvier 2013

Claudine BOVET les 7 et 14 janvier 2013

Remerciements

La commission remercie vivement M. Daniel Collaud, municipal des finances et M Le syndic Gerald Cretegy, de leurs disponibilités, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 14 janvier 2013.

Pour commencer, la commission des finances est consciente du travail considérable fournit par la municipalité pour aboutir à ce premier projet de cheminement au bord du lac entre la plage de la Falaise et la parcelle no 933 sur une distance de 310 mètres. Cette distance représente 14% du cheminement prévu par le plan directeur des rives du lac soit un total de 2'232 mètres. Mais cela représente seulement 7% sur la distance totale du territoire de la commune de Gland qui se trouve au bord du lac qui est de 4'600 mètres.

Avec un coût linéaire de CHF 3'380.- le mètre, nous nous sommes tout de suite posé la question si c'était un coût raisonnable pour un chemin au bord du lac et qui ne sera pas accessible à toutes les catégories de la population de Gland. Nous pensons principalement aux personnes à mobilités réduites et aux familles avec des poussettes qui voudraient emprunter ce chemin.

Selon les réponses obtenues, et par rapport à la configuration du terrain, il existe une seule façon pour réaliser ce chemin, il faudra le construire par le lac. Selon la municipalité, c'est un

Préavis municipal no 38 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la réalisation du cheminement piétonnier public le long des rives du lac entre la plage communale de « La Falaise » et la parcelle no 933.

coût tout à fait raisonnable et de toute manière il n'y a pas de possibilités d'effectuer des économies sur la facture totale de ce projet.

En effet, le budget est calculé au plus juste et par conséquent, il faudrait repenser tout le projet avec comme conséquence de recommencer toute la procédure dès le début avec la demande des autorisations auprès des services et autorités compétentes.

D'autre part, il y a toujours un risque de recours de la part des opposants ce qui pourrait entraîner un délai supplémentaire d'environ 5 ans dans le pire des cas. Si cela devrait arriver, le montant en sera certainement modifié en fonction de la conjoncture soit à la baisse ou à la hausse. Cette modification est très difficile à chiffrer et là également il faudrait recommencer toute la procédure des soumissions d'offres.

Dans le préavis, il n'est pas mentionné quels seraient les frais d'entretien de ce chemin. Etant donné que c'est un chemin relativement simple et qu'il sera recouvert en majorité de gravier, le coût ne devrait pas être trop important. Il sera de toute manière englobé dans le budget sous la rubrique entretien des réseaux routiers.

Quant aux différentes subventions possibles, à ce jour seul le canton entre en matière, mais il n'a pas encore décidé sur quel projet il va accorder des subventions pour la législature en cours. Si l'on se réfère à la dernière législature, la subvention s'élevait à 50% des montants investis sur les travaux indispensables pour un chemin piétonnier.

Pour terminer en ce qui concerne la sécurité, il n'est pas prévu de barrière, mais une charte sur les risques qui sera mise au début du chemin.

Conclusions

La commission des finances regrette que ce projet vienne maintenant, sans avoir une vision globale de l'accès et des infrastructures du bord du lac, comme par exemple l'état d'avancement du projet de la plage de la Dullive et ce qui va être entrepris avec l'hôtel de la plage. Nous estimons que CHF 3'380.- le mètre c'est un investissement important pour un chemin qui ne donne aucun but intéressant de promenade. Pour terminer, en ce posant les questions fondamentales à savoir si la relation entre coût et utilité est avantageuse et que les deniers publics sont utilisés avec parcimonie, la commission des finances ne peut y répondre par l'affirmative. Nous estimons qu'il y a des investissements plus importants et qui toucheront un plus grand nombre de la population dans le futur si l'on se réfère au plan d'investissement des priorités 1. C'est la raison pour laquelle, la commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, de refuser les conclusions du préavis, soit :

Préavis municipal no 38 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la réalisation du cheminement piétonnier public le long des rives du lac entre la plage communale de « La Falaise » et la parcelle no 933.

Le conseil communal

- vu le préavis municipal no 38 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la réalisation du cheminement piétonnier public le long des rives du lac entre la plage communale de « La Falaise » et la parcelle no 933;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï le rapport de la commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- de ne pas accorder le crédit de CHF 1'134'000.- et de ne pas autoriser la municipalité à entreprendre les travaux ;
- de ne pas autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 1'134'000.-
- de ne pas approuver les réponses aux oppositions décrites dans le présent préavis ;
- de ne pas donner à la municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec le projet de sentier piétonnier.

Préavis municipal no 38 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la réalisation du cheminement piétonnier public le long des rives du lac entre la plage communale de « La Falaise » et la parcelle no 933.

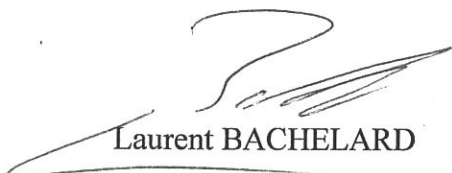
Rasul MAWJEE
1^{er} membre



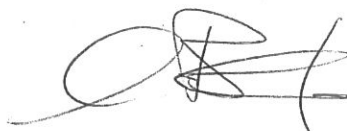
Christian VERNEX
Rapporteur



Katia ANNEN

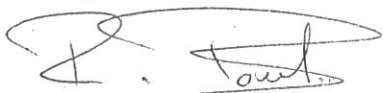


Laurent BACHELARD



Claudine BOVET

Regina BOVET



Valérie CORNAZ-ROVELLI

Maurizio DI FELICE



René BARIONI
(excusé)